

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITE SOCIAL ÉCONOMIQUE PSA RETAIL LILLE

28 avril 2021 à 8 h 30

Réunion Skype et présentiel à Villeneuve d'Ascq

Pour la Direction : L. CONVENANT Directeur Région Nord – H. JULIA ZMRH - N. CHEKROUN Assistante de direction

Pour les représentants du personnel

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>1^{er} collègue</u>	PRUVOST Marc MACHNITZKE Gunther (abs) DEBAY Yorick (abs) VANDRIESSCHE Déborah (abs) DEVRIEZE Ludovic	DERONE Bruno SEROEN Valérie PHILIPPE Brigitte (abs) THUILLIER Vincent
<u>2^{ème} collègue</u>	LESTIENNE Audrey (abs) DERONE Christelle DOUBLECOURT Guillaume PETIT Thierry (abs) LAMARRE Anthony (abs)	- CATTIAUX Thierry (abs) VELS Jérémy (abs) - -
<u>3^{ème} collègue</u>	MICHALSKI François	DECOTTIGNIES Jean-François (abs)

Représentants syndicaux au CSE : CLÉMENT Émeline (CFTC) -SOUMEUR M'Hamed (CGT) (abs) – DESPREZ Laurent (FO) (abs)

Invité : Cyrille BARROS (Cabinet d'expertise comptable In Extenso)

La séance est ouverte à 8 heures 35.

1) Compte-rendu de gestion et approbation des comptes du CSE 2020

M. MICHALSKI rappelle tout d'abord que les pièces comptables sont régulièrement transmises au cabinet In Extenso par le biais d'une plateforme numérique. Ainsi, ces pièces pourraient être rapidement fournies en cas de contrôle par l'URSSAF. Les comptes de l'année 2020 ont été établis et envoyés aux élus trois jours avant cette réunion.

M. BARROS propose une présentation des comptes du CSE clôturés à la date du 31/12/2020. L'année 2020 a été très particulière en raison de la pandémie de Covid-19, dont les impacts sont visibles dans ces comptes : le chômage partiel a en effet provoqué une diminution de la dotation de l'employeur, mais les charges ont également diminué car le CSE n'a pas été en mesure de proposer des offres de billetterie ou de voyages.

– **Compte de résultat du budget AEP (Activités économiques et professionnelles)**

M. BARROS indique que les produits pour le budget AEP comportent des contributions financières à hauteur de 23 707 € (correspondant à la subvention versée par l'employeur) pour l'exercice 2020.

Ces contributions financières ont permis de dépenser des charges s'élevant en 2020 à 10 760 € :

- les dépenses de fournitures et de consommables sont en baisse par rapport à l'exercice 2019, notamment sur la ligne qui concerne le petit matériel ;
- les charges locatives et les dépenses pour les primes d'assurance sont stables ;
- les dépenses d'intermédiaires et d'honoraires sont en légère augmentation ;

- les dépenses d'information et de communication sont en baisse, car des frais de communication de plus de 6 000 € réalisés l'année précédente sont absents en 2020 ;
- les frais de transport (correspondant aux frais de port pour les achats de billetterie) montrent bien une forte réduction des commandes de billets ;
- les frais de déplacement et de réception sont en diminution (379 €) ;
- les frais postaux et télécoms sont en légère augmentation ;
- les frais bancaires montrent une augmentation non significative (1 494 €, qui concernent les frais facturés par la Société Générale et les frais d'illicado pour les cartes de Noël) ;
- les autres services extérieurs (513 €) concernant l'abonnement Wix.com pour le site internet utilisé pour la gestion des activités.

Ces dépenses se sont donc élevées à 10 760 € environ, auxquelles s'ajoutent des dotations aux amortissements de 1 153 €. Ces amortissements concernent des achats d'équipement (trois ordinateurs et un coffre-fort) ayant coûté plus de 500 € hors taxes, et dont la charge est étalée sur plusieurs exercices comptables.

Le compte de résultat du budget AEP est donc excédentaire de 12 108 € en 2020 : il était déjà excédentaire de 9 084 € en 2019.

M. MICHALSKI explique que l'augmentation des frais postaux est liée aux nombreux envois par courrier recommandé de cartes cadeaux et de chèques vacances en raison du contexte sanitaire.

M. CONVENANT demande aux élus s'ils souhaitent poser des questions concernant ce compte de résultat.

Aucune question n'est formulée.

- **Bilan du budget AEP**

M. BARROS explique que ce bilan représente le patrimoine du budget de fonctionnement du CSE. Les « fonds associatifs » constituent les réserves du budget : le résultat excédentaire de 12 108 € du compte de résultat en 2020 vient s'y intégrer. La trésorerie est également en augmentation : 62 000 € se trouvaient sur les comptes à la date de clôture précédente, et passent à 76 000 € sur l'exercice 2020.

La valeur nette comptable des immobilisations est de 2 150 € : il s'agit du prix d'acquisition des différents équipements achetés, auquel la somme des amortissements déjà pratiqués est soustraite. Ce montant diminuera au fur et à mesure des années jusqu'à atteindre 0 € lorsque l'impact économique de ce matériel aura été neutralisé.

Les « autres créances » s'élèvent à 3 200 € :

- 402 € de produits à recevoir (des produits arrivés en 2021 qui concernent l'exercice 2020) ;
- 1 996 € pour le solde du budget AEP à recevoir au 31/12/2020 ;
- 628 € pour le solde de frais de port chez « Nouvelle Lune » (argent déposé pour utilisation sur des frais d'envoi de billetterie) ;
- 173 € pour des charges constatées d'avance (charges constatées en 2020 qui auront un impact sur l'exercice suivant, comme la prime d'assurance).

La trésorerie est en augmentation de 23 %, et les réserves de ce budget sont fortes, à hauteur de 80 000 €. Le cabinet comptable n'émet donc aucun commentaire particulier sur ce bilan, qui est positif et équilibré, dont la trésorerie et les réserves sont en augmentation, et qui comporte très peu de dettes.

M. MICHALSKI indique échanger régulièrement avec M. BARROS, car les disponibilités du CSE augmentent, et il est complexe de les dépenser.

M. CONVENANT constate que le cadre légal impose le ton en la matière.

M. MICHALSKI note qu'une formation pour les élus pourrait être organisée. Il demande à M. BARROS d'expliquer la possibilité qui existe dorénavant d'effectuer un transfert entre les comptes.

M. BARROS explique qu'il est maintenant possible de transférer entre deux budgets 10 % de l'excédent dégagé sur un exercice. Ce transfert s'élèverait donc à 1 200 €, ce qui n'est pas significatif. En revanche, si le CSE devait avoir recours à des experts à l'avenir, par exemple dans le cadre d'un hypothétique PSE, un tel transfert dans les trois années précédant cet appel à un expert accorderait à la direction le droit de refuser de participer à son financement.

– **Compte de résultat du budget ASC (Activités sociales et culturelles)**

M. BARROS explique que ces activités ont été les plus impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les produits de ce budget en 2020 regroupent :

- la contribution financière de l'employeur aux ASC de 118 535 € (dont la diminution de 13 % est cohérente avec celle observée dans le budget AEP) ;
- les ventes de marchandise pour 551 € (correspondant à des ventes de billetterie ayant eu lieu en tout début d'année 2020 et à la vente de cartes Calinauto) ;
- les prestations vendues à hauteur de 1 406 € (correspondant aux recettes de machines à café).

Le total de ces produits s'élève donc à 120 482 €, soit une baisse de 25 000 € par rapport à l'année 2019 : l'impact de la crise sanitaire est visible.

Ces produits ont permis de financer des achats directs à hauteur de 102 150 € :

- 66 635 € pour les actions liées à la fête de Noël (notamment les cartes Illicado), dont ;
- 37 715 € pour les chèques ANCV ;
- 650 € pour des achats de billetterie ;
- Des variations de stock entre les clôtures des exercices 2019 et 2020 (-1 350 € pour les stocks de cartes d'enseigne et -1 490 € pour les stocks d'ANCV) ;

824 € sont constatés des charges supplémentaires (800 € pour des cartes liées aux événements familiaux et 24 € de frais bancaires). Le total des charges d'exploitation s'élève donc à 102 974 €, soit une diminution de 30 000 € des charges par rapport à l'année 2019. Le résultat du compte ASC pour l'année 2020 est donc également excédentaire de 22 603 € (contre 15 046 € en 2019).

M. CONVENANT note que ce compte est clair, et correspond à la fluctuation expliquée en introduction. Les versements aux ASC ont diminué en raison de l'activité partielle et du confinement, mais la variation semble tout de même positive par rapport à l'année 2019.

M. MICHALSKI note que des plafonds existent pour ce que le CSE peut verser, par exemple pour les cartes cadeaux de Noël ou les chèques vacances. Le CSE mène toutes les actions qu'il peut faire.

M. CONVENANT demande aux élus s'ils souhaitent poser des questions.

Aucune question n'est formulée.

- **Bilan du budget ASC**

M. BARROS indique que le même phénomène est visible dans le budget ASC, avec une augmentation des capitaux propres qui passent de 54 000 € à 77 000 €.

Les stocks valorisés à la date de clôture étaient de 4 930 €. Les créances s'élèvent à 10 636 €, dont 9 983 € de solde à recevoir de l'employeur pour le budget ASC et 654 € de produits divers à recevoir (reçus début 2020). La trésorerie passe de 42 000 € à 62 000 €.

Au niveau du bilan passif, les réserves sont en augmentation de 41 %. 150 € d'autres dettes concernent des charges qui ont été payées en 2021.

L'excédent comptable est donc positif, en augmentation par rapport à l'année n-1. L'impact de l'épidémie de Covid-19 se fait ressentir, avec une baisse des produits reçus de l'employeur, ainsi qu'une baisse des charges liée aux activités qui n'ont pas pu avoir lieu. Cette situation permet de générer un résultat excédentaire, qui vient donc augmenter la trésorerie.

M. MICHALSKI ajoute que les prochains chèques vacances verront leur montant augmenter.

M. CONVENANT note qu'un effet « ciseau » s'est produit. Le CSE a fait tout ce qui était possible pour distribuer des cartes cadeaux, puisque les événements étaient limités. Cet argent étant destiné aux collaborateurs, il sera utilisé dès que les autorisations nécessaires seront accordées. Il ajoute qu'il ne faut pas être trop optimiste, mais que certains lieux devraient pouvoir rouvrir à partir du mois de juin. Il demande aux élus s'ils souhaitent poser des questions.

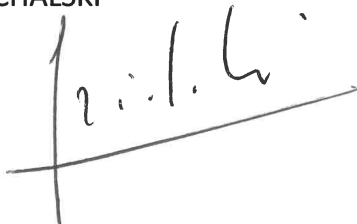
Aucune question n'est formulée.

Les comptes du CSE pour l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité des sept votants.

La séance est close à 9 heures 05.

Le Secrétaire

F. MICHALSKI



Le Président du CSE

L. CONVENANT

